

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20250226-2025-02-26-05-2-DE

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Affichage : 06/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-05/02

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D. (arrivé à 19h04) ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp)

Etaient absents : M. COUILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025 Date d'affichage : 18/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21
M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'INVESTIGATION ET DE TRAITEMENT SUR UN EFFONDREMENT AU STADE GARCONNET FRERES

En 2024, un affaissement de terrain s'est produit à proximité du terrain Emmanuel Petit, situé sur le stade Garçonnet Frères de la commune. Face à ce phénomène, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire temporairement l'utilisation d'une partie du terrain pour des raisons de sécurité. Afin de mieux comprendre les causes de cet effondrement, la commune prévoit de solliciter des bureaux d'étude géotechnique pour réaliser des investigations par sondages, ainsi que le comblement des cavités. Le montant des études et travaux est estimé à environ 13 805,00 € H.T soit 16 566,00 € T.T.C.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission n°3 « Urbanisme Travaux Voirie réseaux Foncier Patrimoine et cadre de vie »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le projet d'investigation et de travaux de comblement sur l'affaissement de terrain localisé à proximité du terrain Emmanuel Petit sur le Stade Garçonnet Frères, et dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour ces investigations ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime, pour ce projet de travaux de réaliser de forages pour explorer la manière dans le cadre de l'action « Auscultation et confortement des cavités souterraines » ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 26 février 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.